

DEL2025_038

**MAIRIE DE PEYMEINADE**

EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 11 juin 2025
19H00

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	27

OBJET : Créations d'emplois et mise à jour du tableau des effectifs au 11 juin 2025

Le Conseil Municipal de la commune de Peymeinade, dûment convoqué le 4 juin 2025, s'est réuni le mercredi 11 juin à 19 heures 00 en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE, Maire.

PRÉSENTS : M. Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE - Mme Catherine SEGUIN - M. Marc BAZALGETTE - Mme Catherine LE ROLLE - M. Michel DISSAUX - Mme Aleth CORCIN - M. Pierre FAURET - Mme Andrée MARCKERT - M. Jean-Luc FRANÇOIS - Mme Huguette LACROIX - Mme Evelyne HIRELLE - M. Christian PERTICI - M. Emmanuel REDA - M. Gilles CHIAPELLI - M. Christian LEBEGUE - Mme Fabienne WALLON - M. Pierre-François DERACHE - Mme Sophie PERCHERON - M. Didier MOUTTÉ - Mme Audrey MOUTTÉ.

ABSENTS EXCUSES SANS POUVOIR : M. Yann GAMAIN - Mme Clarisse PIERRE.

ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR : M. Jean-Michel BATTESTI - Mme Odile DESPLANQUES - Mme Laetitia INNOCENTI - Mme Mireille JEUDY - Mme Patricia DI SANTO - M. Joseph MATTIOLI - M. Eric VIDAL

POUVOIRS DE : M. Jean-Michel BATTESTI à M. Michel DISSAUX - Mme Odile DESPLANQUES à M. Pierre FAURET - Mme Laetitia INNOCENTI à M. Pierre-François DERACHE - Mme Mireille JEUDY à Mme Catherine SEGUIN - Mme Patricia DI SANTO à Mme Sophie PERCHERON - M. Joseph MATTIOLI à Mme Audrey MOUTTÉ - M. Eric VIDAL à M. Didier MOUTTÉ.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Pierre-François DERACHE.

DOMAINE / THEME : RESSOURCES HUMAINES

RAPPORTEUR : Pierre FAURET

SYNTHÈSE

L'administration est amenée à mettre à jour régulièrement le tableau des effectifs pour tenir compte des mouvements de personnel, des recrutements, des promotions internes et des avancements de grade.

Les modifications proposées aujourd'hui concernent des créations d'emplois permanents afin de répondre aux possibilités d'avancements de grade du personnel titulaire.

La liste et le nombre de postes sont présentés par filière, cadre d'emplois et grade, conformément à la réglementation applicable à la Fonction Publique Territoriale.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur les créations d'emplois et la mise à jour du tableau annexé à la présente délibération.

Vu le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8, L332-13, L332-14 et suivants ;

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

Vu le décret n°2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant ;

Vu les décrets portant échelonnements indiciaires applicables aux grades s'y rapportant ;

Vu la délibération n°DEL2025-009 du Conseil Municipal en date du 05 mars 2025 portant modification du tableau des emplois permanents et non permanents ;

Vu la consultation de la Commission du personnel et de la qualité de service en date du 02 juin 2025 ;

Vu le budget de la ville.

Monsieur Pierre FAURET expose au Conseil Municipal :

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Considérant la nécessité de faire évoluer le personnel titulaire en fonction pour les besoins du service ;

Considérant la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs de la collectivité afin de tenir compte des possibilités d'avancements de grade du personnel titulaire ;

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la création des emplois permanents suivants :

FILIERE TECHNIQUE

- 1 emploi d'agent de maîtrise principal, catégorie C, à temps complet
- 1 emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, catégorie C, à temps complet

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** les créations d'emplois permanents telles que présentées ci-dessus ;
- **DE MODIFIER** le tableau des effectifs ci-annexé, en prenant en compte les créations d'emplois permanents comme ci-dessus indiquées ;
- **DE PRÉCISER** que la rémunération des personnels sera fixée conformément au statut de la Fonction Publique Territoriale ;
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget de l'année et seront inscrits aux budgets suivants, chapitre 012.

VOTE : UNANIMITE

Peymeinade, le 11 juin 2025

Le Maire,
Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE



Le Secrétaire de séance,
Pierre-François DERACHE

AR Prefecture

006-210600953-20250611-DEL2025_038-DE
Reçu le 17/06/2025